Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260313-2026DM03-AU

N° : 2026DM03

SERVICE : Juridique **REF. : LL**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

CONTRAT ILLIWAP PREMIUM – 12 MOIS

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire »,

Vu le contrat proposé par le groupe DIAGRAM relatif au dispositif ILLIWAP

Considérant la nécessité pour la commune de Marines d'être dotée d'un dispositif de diffusion d'informations urgentes et importantes,

Considérant que le dispositif ILLIWAP permet la mise en relation des citoyens et leur commune avec pour vocation d'alerter, informer et créer du lien,

Considérant la proposition commerciale établie pour 12 Mois à compter du 1er avril 2026 et pour un montant de 645 euros HT soit 774 euros TTC,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat avec la société SAS Groupe Diagram pour bénéficier de l'application ILLIWAP pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2026 pour un montant de 774 euros TTC

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.

Fait à MARINES, le 09/02/2026

Le Maire,

Nadine NINOT